

Image not found or type unknown



Choix du Mode de reglement

Par **MIMIRAGEUR**, le **13/05/2014** à **16:37**

Bonjour

Je souhaiterais régler mon loyer par virement mais ma propriétaire refuse. A t elle le droit de m imposer le règlement par chèque ?

Merci de vos reponses

Par **janus2fr**, le **13/05/2014** à **16:56**

Bonjour,

Le seul mode de paiement que peut imposer votre bailleur, c'est le paiement en espèces (si le loyer ne dépasse pas 3000€).

En revanche, le mode de paiement d'autre façon que les espèces relève d'un accord entre les parties. Vous ne pouvez donc pas imposer au bailleur le paiement par virement si celui-ci le refuse.

Donc en conclusion, le bailleur ne peut pas imposer le paiement par chèque, mais il peut refuser le virement...